



PUR-XTL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : PUR-XTL

Code du produit : PUR-XTL Routier – PUR-XTL-Non Routier

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Usages : Utilisation comme carburant en remplacement du diesel dans des flottes captives.

Remplacement de combustibles fossiles

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale : Altens

Adresse : 5 Place des Coureauleurs – 17000 La Rochelle - France. Téléphone : +33 (0)5 79 80 65 10

Email : contact@altens.fr

www.altens.fr

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité par aspiration – Catégorie 1 – (H304)

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Contient Alcanes C10-20 ramifié et linéaires



**Mention d'avertissement****DANGER****Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/les récipients conformément aux réglementations locales

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

AUTRES DANGERS**Propriétés physico-chimiques:** Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au-dessus du point d'éclair.**Propriétés environnementales :** Ne pas rejeter dans l'environnement.**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. MÉLANGES****Composition:**

Nom chimique	N° CE	N° Enregistrement REACH	N° CAS	% Poids
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires	618-882-6		928771-01-1	>90 %

Informations complémentaires : Contient des additifs.**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.****RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.



EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Un contact avec le produit chaud peut occasionner de graves brûlures. En cas de brûlure, refroidir immédiatement la peau affectée avec de l'eau froide, aussi longtemps que possible.

EN CAS D'INHALATION :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION :

Ne pas donner à boire. NE PAS FAIRE VOMIR. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Inhalation : L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traiter de façon symptomatique

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

En cas d'incendie, utiliser : Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau bâton qui pourrait répandre le feu

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Cétones
- Aldéhydes



CONSEILS AUX POMPIERS

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

POUR LES NON-SECOURISTES

Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Gants de protection. Lunettes de sécurité avec protections latérales

POUR LES SECOURISTES

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés. Porter un équipement de protection respiratoire. Éliminer toute source d'ignition

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Équipement de protection individuelle : Voir rubrique 8

Traitements des déchets : Voir rubrique 13

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/flammes. Ne pas fumer. Protéger de l'électricité statique. Se laver les mains après chaque utilisation.



PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Tenir à l'abri des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

EQUIPEMENTS ET PROCÉDURES RECOMMANDÉS :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

EQUIPEMENTS ET PROCÉDURES INTERDITS :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

MATIÈRES À ÉVITER

Oxydants forts. Acides. Bases

EMBALLAGE

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Acier Inoxydable.

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires 928771-01-1			42 mg/kg bw/day (dermal) 147mg/m3 (inhalation)	



DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires 928771-01-1			18 mg/kg bw/day (dermal) 94mg/m3 (inhalation) 18 mg/kg (oral)	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires 928771-01-1	0,1 mg/l fw 0,01 mg/l mw 0,1 mg/l or	3810 mg/kg dw fw 3,73 mg/kg dw mw	761mg/kg dw		10 mg/l	33,3 mg/kg food

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE :

Assurer une ventilation adéquate. Douches de sécurité, stations lave-œil et systèmes d'aérations.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle P2

Protection des yeux / du visage:

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains:

Porter des gants de protection résistants aux hydrocarbures aromatiques. Caoutchouc fluoré. Alcool polyvinyle. Caoutchouc nitrile.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

**Protection du corps:**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Etat Physique :	Liquide fluide et limpide.
Couleur :	Incolore à jaune clair.
Odeur :	Faible.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

pH :	Non concerné.
Point d'éclair :	>60 °C EN ISO 2719
Pression de vapeur (25°C) :	<0,1 kPa.
Densité :	0.770 - 0.790 (15°C)
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Viscosité :	<7,5 mm ² /s (40°C)

AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**RÉACTIVITÉ**

Aucune donnée n'est disponible.

STABILITÉ CHIMIQUE

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune donnée n'est disponible.



CONDITIONS À ÉVITER

Éviter :

- la chaleur
- les flammes et étincelles
- électricité statique

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Tenir à l'écart de/des :

- Agents oxydants
- Acides et bases

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË EFFETS LOCAUX INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Inhalation L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut être irritante pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

ATEmix (voie orale) 2,500.00 mg/kg

ATEmix (voie cutanée) 2,500.00 mg/kg

ATEmix (inhalation-vapeur) 23.40 mg/l

TOXICITÉ AIGUË - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires	> 2000 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (rat)	



SENSIBILISATION

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

EFFETS SPÉCIFIQUES

Cancérogénicité Non classé d'après les données disponibles.
Mutagénicité Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

TOXICITÉ PAR ADMINISTRATION RÉPÉTÉE

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

AUTRES INFORMATIONS

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires 928771-01-1	EL50 (72h) > 100 mg/l Scenedesmus subspicatus (OECD 201)	EC50(48h) > 100 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LL50 (96h) > 1000 mg/l Oncorhynchus mykiss (OECD 203)	EC50 (30 min) > 1000 mg/l (OECD 209)



TOXICITÉ CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires 928771-01-1		NOEC (21d) > 1 mg/l (WAF-OECD 211)		

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Intrinsèquement biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible.

INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	log Pow
Alcanes C10-20 ramifié et linéaires - 928771-01-1	6.6

MOBILITÉ DANS LE SOL

Sol : On sait que ce produit chimique s'infiltra dans le sol jusqu'aux nappes phréatiques dans certaines conditions.

Eau : Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser

RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Ce produit est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB..



AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

DÉCHETS :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

EMBALLAGES SOUILLÉS :

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

A D R/R I D

UN/ID No	UN1202
Désignation officielle de transport	Carburant Diesel
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Étiquettes ADR/RID	3
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	640M, 664
Code de restriction en tunnels	(D/E)
Numéro d'identification du danger	30
Description	UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, (D/E)
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	5 L

IMDG/IMO

UN/ID No	UN1202
Désignation officielle de transport	Diesel Fuel
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
N° EMS	F-E, S-E
Description	UN1202, Diesel Fuel, 3, III, (60°C C.C.)
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	5 L



A D N

UN/ID No	UN1202
Désignation officielle de transport	Carburant Diesel
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Étiquettes de danger	3
Code de classification	F1
Dispositions spéciales	363, 640M
Description	UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III
Quantités exceptées	E1
Quantité limitée	5 L
Ventilation	VE01
Équipement obligatoire	PP,EX, A

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Toutes les substances ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au règlement (CE) N° 1907/2006.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Ce produit est classé H304 « Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ». Le risque est dû au danger par aspiration. Le risque résultant du danger par aspiration est uniquement lié aux propriétés physicochimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger spécifique. Aucun scénario d'exposition n'est dès lors requis.

INFORMATION SUR LES LÉGISLATIONS NATIONALES

France

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.



ABRÉVIATIONS :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

ESHVO02

1. Scénario d'exposition

Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges, au niveau industriel

Descripteur des usages

Secteur d'utilisation

SU3 - Production Industrielle (Tout)

CATÉGORIE DE PROCÉDÉ

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisé, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC2 - Formulation de préparations

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 2.2.v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans le cadre de processus continus ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le conditionnement à petite et grande échelle, l'échantillonnage, l'entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 1
Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : <=1.5E+6 t
Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=100 t

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 300

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.25%
Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.005%
Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.01%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

FACTEURS HUMAINS NON INFLUENCÉS PAR LA GESTION DES RISQUES

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²) Les deux mains (960 cm²)

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES AFFECTANT L'EXPOSITION

Intérieur. Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Formulation, dilution et mélange	Aucune mesure spécifique identifiée.
Processus par lots température élevée	Aucune mesure spécifique identifiée.
Échantillonnage	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Activités de laboratoire	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser un extracteur d'aspiration pour les fumées/vapeurs.
Transferts de produits - PROC 8b	Aucune mesure spécifique identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Remplissage de fûts et de petits récipients	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Verser à l'aide de petits conteneurs	
Transfert/versement à partir des conteneurs	Aucune mesure spécifique identifiée.
Remplissage de fûts et de petits récipients	Remplir les conteneurs/bidons dans des points de remplissage dédiés avec

	ventilation locale par extraction.
Nettoyage et maintenance des équipements	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Stockage	Aucune mesure spécifique identifiée.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

3. Evaluation de l'exposition et références

SANTÉ

Le modèle CHESAR a été utilisé.

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible

ESHVO04

1. Scénario d'exposition

Distribution de la substance, Au niveau industriel.

**Descripteur des usages Secteur
d'utilisation**

SU3 - Production Industrielle (Tout)

CATÉGORIE DE PROCÉDÉ

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisé, y compris pesage)

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 1.1b. v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Chargement (y compris les navires /barques, wagons/camions et chargement de GRV) et reconditionnement (y compris dans des fûts et petits emballages) de la substance, y compris l'échantillonnage de cette dernière, son stockage, son déchargement, sa distribution, son entretien ainsi que les activités de laboratoire annexes.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 1
Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : <=1.5E+6
Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=5000

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 300

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10 Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001%

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.4E-6% Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.001%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

FACTEURS HUMAINS NON INFLUENCÉS PAR LA GESTION DES RISQUES

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²) Les deux mains (960 cm²)

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES AFFECTANT L'EXPOSITION

Intérieur. Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes clos) avec des expositions occasionnelles et contrôlées.	Aucune mesure spécifique identifiée.
Échantillonnage du produit	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Activités de laboratoire	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser un extracteur d'aspiration pour les fumées/vapeurs.
Transferts de produits (systèmes clos)	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Veiller à ce que les
Chargement des camions-citernes/wagons	transferts de matières soient effectués avec des dispositifs adaptés de récupération des vapeur ou de ventilation.
Transferts de produits (systèmes clos) navire, bateau	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Nettoyage et maintenance des équipements	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées.	Aucune mesure spécifique identifiée.

Remplissage de fûts et de petits récipients	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
--	--

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs

Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

3. Evaluation de l'exposition et références

SANTÉ

Le modèle CHESAR a été utilisé.

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible

ESHVO05

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme produit intermédiaire, Au niveau industriel.

**Descripteur des usages Secteur
d'utilisation**

SU3 - Production Industrielle (Tout)

CATÉGORIE DE PROCÉDÉ

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 6.1a.v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barques, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 1

Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : <=15 000 t

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=50 t

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 300

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.002%

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001% Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.1%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CENTRAGE ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs
--

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

FACTEURS HUMAINS NON INFLUENCÉS PAR LA GESTION DES RISQUES

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²) Les deux mains (960 cm²)

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES AFFECTANT L'EXPOSITION

Intérieur. Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs
--

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
-------------------------------	---

Expositions générales(systèmes clos)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Expositions générales(systèmes clos)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Échantillonnage du produit avec des expositions occasionnelles et contrôlées.	
Expositions générales(systèmes clos)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Processus par lots	
Expositions générales(systèmes ouverts)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Processus par lots avec prélèvement d'échantillon	
Échantillonnage	Aucune mesure spécifique identifiée.
Activités de laboratoire	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser un extracteur d'aspiration pour les fumées/vapeurs.
Transferts de produits (systèmes clos)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Nettoyage et maintenance des équipements	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Stockage	Aucune mesure spécifique identifiée.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

3. Evaluation de l'exposition et références

SANTÉ

Le modèle CHESAR a été utilisé.

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible

ESHVO06

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Au niveau industriel.

**Descripteur des usages Secteur
d'utilisation**

SU3 - Production Industrielle (Tout)

CATÉGORIE DE PROCÉDÉ

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles ; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 7.12a.v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant) et comprend les activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 1
Tonnage annuel du site (en tonnes/an) : <= 10 000 t
Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=5000 t

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 300

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.025%

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001% Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CENTRAGE ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs
--

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

FACTEURS HUMAINS NON INFLUENCÉS PAR LA GESTION DES RISQUES

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²) Les deux mains (960 cm²)

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES AFFECTANT L'EXPOSITION

Intérieur. Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs
--

Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
-------------------------------	---

Transferts de produits - PROC 4	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Transfert/versement à partir des conteneurs	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser le contenu du conteneur avec précaution.
Transferts de produits - PROC 8b	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser le contenu du conteneur avec précaution.
Expositions générales(systèmes clos)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Processus continu	
Expositions générales(systèmes clos)	Veiller à ce que les échantillons soient collectés sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Processus continu Échantillonnage	
Expositions générales(systèmes clos)	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Processus par lots	
Expositions générales(systèmes ouverts)	Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction.
Échantillonnage	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Nettoyage et maintenance des équipements	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Nettoyage des capacités et conteneurs	Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements. Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Porter des gants appropriés (conformes à la norme EN374), une combinaison et des lunettes de protection. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.
Stockage	Aucune mesure spécifique identifiée.
Avitaillement en carburant	Utiliser des pompes vide-fûts ou verser le contenu du conteneur avec précaution. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Activités de laboratoire	Assurer une ventilation par extraction aux points où les émissions surviennent. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

3. Evaluation de l'exposition et références

SANTÉ

(Le Modèle CHESAR a été utilisé)

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible

ESHVO14

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Au niveau professionnel.

**Descripteur des usages Secteur
d'utilisation**

SU22 – Utilisations professionnelles

CATÉGORIE DE PROCÉDÉ

PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC16 - Utilisation de matériaux comme sources de combustibles ; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b -
Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 9.12b.v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant) et comprend les activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1
Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=160 kg

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 365

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.01%
Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001% Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.001%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs
--

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT
ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire)

FACTEURS HUMAINS NON INFLUENCÉS PAR LA GESTION DES RISQUES

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²) Les deux mains (960 cm²)

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES AFFECTANT L'EXPOSITION

Intérieur. Suppose une utilisation pas plus de 20°C au-dessus de la température ambiante, sauf mention contraire. Assurer une utilisation sous ventilation.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

Transferts de produits Livraison / stockage de produits	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Manipuler la substance dans un système clos. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Transfert/versement à partir des conteneurs	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser le contenu du conteneur avec précaution.
Avitaillement en carburant	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Utiliser des pompes vide-fûts ou verser le contenu du conteneur avec précaution.
Trempage, immersion et déversement	Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.
Expositions générales (systèmes ouverts)	Aucune mesure spécifique identifiée.
Expositions générales (systèmes clos)	
Nettoyage et maintenance des équipements	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Nettoyage des capacités et conteneurs	Assurer une ventilation générale mécanique renforcée. Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. Vidanger le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements.
Stockage	Aucune mesure spécifique identifiée.

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	
3. Evaluation de l'exposition et références	

SANTÉ

Le modèle CHESAR a été utilisé.

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible

ESHVO23

1. Scénario d'exposition

Utilisation comme carburant, Consommateurs.

**Descripteur des usages Secteur
d'utilisation**

SU21 - Ménages privés (= grand public = consommateurs)

CATÉGORIE DE PRODUIT

PC13 - Carburants

CATÉGORIE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

CATÉGORIE SPÉCIFIQUE DE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT (SERC)

ESVOC SpERC 9.12c.v1.

PROCESSUS, TÂCHES ET ACTIVITÉS COUVERTS

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant) et comprend les activités associées à son transfert, à son utilisation, à l'entretien du matériel, et au traitement des déchets.

2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1. Maîtrise de l'exposition de l'environnement

QUANTITÉS UTILISÉES

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage quotidien maximal du site (en kg/jour) : <=550 kg

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Jours d'émission (jours/an) : 365

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA GESTION DU RISQUE

Facteur de dilution locale dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution locale dans l'eau de mer : 100

AUTRES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES D'UTILISATION AFFECTANT L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT

Fraction libérée dans l'air du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.01%

Fraction libérée dans les eaux usées du procédé (rejet initial avant mesures de gestion des risques) : 0.001% Fraction libérée dans le sol du procédé (rejet initial avant mesure de gestion des risques) : 0.001%

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

2000 m³/j (ville standard)

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES AU TRAITEMENT EXTERNE DES DÉCHETS POUR ÉLIMINATION

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales applicables.

CONDITIONS ET MESURES RELATIVES À LA VALORISATION EXTERNE DES DÉCHETS

La valorisation et le recyclage externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

2.2. Maîtrise de l'exposition - Travailleurs ou Consommateurs

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide

CONCENTRATION DE LA SUBSTANCE DANS LE PRODUIT

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire).

QUANTITÉS UTILISÉES

Couvre les utilisations allant jusqu'à 156 kg.

FRÉQUENCE ET LA DURÉE D'UTILISATION

Couvre un nombre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :1

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Paume d'une main (240 cm²) Paume des deux mains (480 cm²)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

Extérieur. Assurer une utilisation sous ventilation. Éviter le contact avec la peau.

2.2a. Maîtrise de l'exposition des travailleurs	
Scénarios participants	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
Non applicable	

2.2b. Maîtrise de l'exposition des consommateurs	
Catégorie(s) de produit	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques
PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des automobiles	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :38.6 kg Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.05
PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des scooters	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :7.5 kg Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.02
PC13 - Carburants Liquide pour équipement de jardin - Utilisation	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :772 g Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :2
Liquide : Équipement de jardin - Ravitaillement en carburant	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :772 g Couvre l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.03

PC13 - Carburants Huile pour lampe	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :100 g Couver l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.01
PC13 - Carburants Combustibles	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :3.32 kg Couver l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.1
PC13 - Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des bateaux	Pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :156 kg Couver l'exposition jusqu'à (heures/utilisation) :0.25

3. Evaluation de l'exposition et références

SANTÉ

Le modèle CHESAR a été utilisé.

ENVIRONNEMENT

La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

4. Guide de conformité au scenario d'exposition à l'intention des Utilisateurs en Aval (DU)

Généralités

Pas d'information disponible